

ACT VINICOLE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 245 rue Andromède
34570 VAILHAUQUES
501 968 275 RCS MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2026

L'an 2026,
Le 4 Juin,
A 11h00,

Les associés de la Société ACT VINICOLE, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, divisé en 400 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Cabinet VERGELY, 60 Avenue de la Tanne, 34500 BEZIERS, sur convocation faite par le liquidateur.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée adressée le 19 Mai 2026.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Elian GRAN, titulaire de 32 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur SERGE LECQ, titulaire de 172 parts sociales en pleine propriété,

Sont absents :

- Société PERA PELLENC, représentée par titulaire de 196 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels 51 % des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur SERGE LECQ, liquidateur.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

EG
SL

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du liquidateur,
- Nomination d'un nouveau liquidateur en remplacement de Monsieur SERGE LECQ, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- La feuille de présence,
- le rapport du liquidateur,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du liquidateur.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur SERGE LECQ de ses fonctions de liquidateur notifiée 12 Mai 2026 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau liquidateur :

Monsieur Elian GRAN,
Demeurant 10 Place Général de Gaulle, 34110 MIREVAL,

A compter de ce jour et pour toute la durée de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Elian GRAN déclare qu'il accepte les fonctions de liquidateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

EG SL

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le liquidateur et les associés.

SERGE LECQ

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, flowing 'S' followed by a 'L' and a horizontal stroke.

Elian GRAN

A handwritten signature in black ink, featuring a circular flourish on the left and a series of vertical strokes on the right.

